



Service de Biologie

Aperçu

Partie intégrante des Services des sciences judiciaires et de l'identité (SSJ&I), la Direction du service de biologie fournit des services de prélèvement de preuves biologiques, d'analyse génétique et des rapports. Des services de prélèvement, d'analyse et de rapport sont fournis par les laboratoires d'Ottawa et de Vancouver de même que par le laboratoire d'Edmonton qui sera établi d'ici mars 2009. Les Services des laboratoires judiciaires (SLJ) de Regina et Halifax fournissent des services d'interprétation et de rapport.

Prélèvement

Le Groupe de la collecte des éléments de preuve prélève des preuves biologiques des pièces à conviction qui sont ensuite analysées et interprétées, suivi d'un rapport des résultats. Les services offerts sont les suivants :

- prélèvement et identification de liquides organiques tels que le sang, le sperme et la salive
- prélèvement et identification de cheveux
- prélèvement de matières cellulaires provenant d'objets manipulés

Analyse

La Direction du service de biologie traite des éléments de preuve biologiques prélevés sur des scènes de crime afin de générer des profils de typage génétique. Le traitement des éléments de preuve biologiques fait

appel à une technologie automatisée de pointe afin de créer un profil génétique qui aide les policiers par une possible association entre suspects, victimes et scènes de crime.

Le service d'analyse fournit les services suivants :

- l'extraction, l'amplification (c.-à-d., réaction de polymérisation en chaîne – RPC) de l'ADN et le développement de profils génétiques
- l'interprétation des résultats
- les contrôles de qualité

Rapports

Ce service :

- compare les profils génétiques afin de déceler la présence d'associations significatives sur le plan judiciaire
- entre les profils de typage génétique dans le fichier de criminalistique de la Banque nationale de données génétiques du Canada
- fait rapport de ses conclusions au service de police ayant soumis pour analyse les éléments de preuve prélevés sur les scènes de crime

En Bref

- En 1989, la première preuve par l'ADN est acceptée devant un tribunal canadien.
- En 2006/2007, le Programme de biologie a traité plus de 3 401 cas.
- En moyenne, chaque cas reçu contient neuf pièces à analyser.